

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 mars, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Christian PRIGENT ; PUILLANDRE Elisabeth

Etaient présents en visioconférence :

LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Excusé : Yvon LE MOIGNE

Départs de Vincent CLEC'H et Rémy GUILLOU à 12h15 (DEL2021-03-028)

Départs de Josette CONNAN et Jean-Pierre GIUNTINI à 12h45 (DEL2021-03-030)

Départ de Dominique PARISCOAT à 13h (DEL2021-03-032)

Départs de Philippe LE GOFF et Claude LOZAC'H à 13h15 (DEL2021-03-033)



DELBU2021-03-029

DEMANDE FEADER-LEADER 2014-2020 - ETUDE DE PREFIGURATION DU FUTUR POLE NAUTIQUE DE LOGUIVY DE LA MER

La candidature de Guingamp-Paimpol agglomération a été retenue en 2020 pour faire partie des "Projets Nautiques Intégrés" de la Région Bretagne (secteur tourisme) et ainsi faire l'objet d'un accompagnement sur 3 ans (aides financière et en ingénierie) afin de valoriser l'offre de tourisme nautique sur l'espace côtier de Pontrieux à Plouézec. Un axe important de la stratégie opérationnelle sera de rendre le Pôle Nautique de Loguivy de la Mer plus attractif et accessible. Les bâtiments étant vétustes et l'accueil difficilement accessible pour les personnes âgées (impossible pour PMR) compte tenu de son positionnement géographique, sur le GR 34. En 2021, suite aux premières études menées fin 2020 concernant une évaluation globale du coût du projet (792 k€ HT) et le contexte juridique et urbanistique du projet de construction / rénovation, l'agglomération souhaite engager une consultation d'architectes afin de pouvoir commencer les travaux en 2022. Le cahier des charges de cette consultation sera fortement marqué par le souhait d'avoir des installations performantes afin de limiter les consommations de fluides et d'énergies. Cette étude architecturale pour la rénovation / construction du Pôle Nautique de Loguivy de la Mer (équipement communautaire) s'insère donc dans un projet de territoire ambitieux, décliné dans une démarche de structuration de l'offre de touristique de Guingamp Paimpol Agglomération.

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre du projet de rénovation / construction du Pôle Nautique de Loguivy de la Mer (équipement de Guingamp Paimpol Agglomération) la collectivité souhaite engager une consultation de plusieurs architectes afin d'obtenir un projet de programmation le plus proche de ses exigences :

- Opérationnelles, afin d'obtenir des locaux pratiques pour les usagers comme pour les agents,
- Budgétaires,
- Environnementales, avec un haut niveau de performances énergétiques requis au cahier des charges,
- Paysagères, puisque le bâtiment devra s'insérer dans un cadre naturel littoral bien préservé à ce jour.

Ces deux derniers points marquent une réelle innovation.

Il s'agit là de porter l'ambition qualitative du projet paysager à la hauteur de l'écrin naturel et patrimonial (archipel de l'île de Bréhat, Loguivy de la Mer, petit village de pêcheurs...) dans lequel il va se situer.

La préoccupation de l'agglomération est aussi de limiter au maximum l'impact sur l'environnement lors de la construction, et du fonctionnement du nouvel équipement. En effet, le cahier des charges intègrera la nécessité de matériaux satisfaisant à la norme HQE, et mettra en avant la nécessité de pouvoir adopter de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets / sanitaires / énergies renouvelables.

De plus, le projet comprendra un espace de valorisation des autres prestataires d'offres nautiques. Enfin, la méthode de concertation pour associer tous les acteurs de cette rénovation sera moderne et mettra l'accent sur la transversalité entre les financeurs, les agents, les usagers et les partenaires du secteur privé...

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

- Cette étude architecturale, en plus de satisfaire aux obligations concernant la commande publique, aura pour objectif de :
 - pouvoir choisir parmi plusieurs propositions afin d'obtenir les installations les plus efficaces pour y travailler et y accueillir les usagers,
 - susciter l'usage de méthodes et technologies innovantes dans le domaine des économies d'énergies et de fluides dans les bâtiments publics.

CALENDRIER

Début prévisionnel de l'étude : avril 2021

Fin prévisionnelle de l'étude : juillet 2021

FINANCEMENT (plan de financement en annexe)

Coût total du projet : 70 700€ HT.

Montant de subvention FEADER-Leader sollicité : 70 % soit 49 490€

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité des présents décident ;

- **De valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus**

- De demander à bénéficier des aides au titre des fonds FEADER-Leader 2014-2020
- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement,
- Que Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds européens.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent Le Meaux



ANNEXE

| DEPENSES (HT) | | RECETTES | |
|-----------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Honoraires architecte | 70 700,00 € | FEADER-Leader 2014-2020 (sollicité) | 49.490 € (70 %) |
| | | Autofinancement | 20 083,00 € (30 %) |
| TOTAL DEPENSES | 70 700,00 € | TOTAL RECETTES | 70 700,00 € |